



## Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

BP 8051333164 LA TESTE CEDEX - adppmpyla@gmail.com

Chers adhérents

Comme nous vous en avons informés, la tenue de notre Assemblée Générale présente cette année des difficultés particulières, **qui nous contraignent hélas à l'annuler.**

La convocation que vous avez reçue par mail est donc nulle et non avenue, et vous avez reçu un correctif par mail et voie postale.

Pour la **partie statutaire** qui ouvre l'AG - celle où nous vous demandons de voter l'approbation (ou non) d'un certain nombre de points - le **vote par correspondance** qui avait été initialement prévu pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer est donc valable pour **tous les adhérents à jour de leur cotisation.**

Nous invitons ceux d'entre vous qui avaient l'habitude de régler leur cotisation le jour de l'AG à le faire par courrier, ou via Helloasso en cliquant sur <https://www.helloasso.com/associations/adppm/adhesions/adhesion-2020>

Vous trouverez dans ce courrier, avec votre convocation, un bulletin de vote comportant douze points. Ces points correspondent aux douze résolutions listées ci-dessous. Nous vous demandons donc, pour chaque point, de cocher la case de votre choix : oui, non, ou abstention. Vous pourrez ensuite :

- nous retourner votre bulletin de vote à notre adresse postale : ADPPM - BP 80513 33164 La Teste de Buch Cedex
- ou le scanner et le renvoyer par mail à adppmpyla@gmail.com

Votre participation est particulièrement importante cette année, où nous accueillons à notre CA pas moins de huit candidats.

Notez bien que l'approbation du point 12 est celle du rapport moral du Président, qui correspond à l'éditorial de la Gazette du Pyla n° 44. Vous la trouverez sur notre site Internet à cette adresse : <https://www.adppm-asso.fr/wp-content/uploads/2020/07/GP-été-2020-copie-6PDF-optimal.pdf>

La Gazette étant déjà imprimée porte en première page l'annonce de l'AG, dont **il ne faut pas tenir compte.**

Nous regrettons beaucoup de ne pas vous rencontrer face à face cette année. Cependant les interventions qui étaient prévues **seront filmées et mises sur notre site**, et nous vous enverrons le lien pour y accéder.

Les questions que vous voulez poser, ou les points que vous souhaitez soulever, peuvent nous être soumis par mail ou courrier papier, et nous y répondrons.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

PARTIE STATUTAIRE

Point 1 : approbation du PV des AGE et AGO du 10 août 2019.

L'AGE a approuvé la modification des statuts.

Lors de l'AGO, ont été approuvés :

Le PV de l'AGO de 2018,  
Le renouvellement des administrateurs Anne-Lise Volmer, Lionel Lemaire, André Malbreil et Nicolas Gusdorf, ainsi que l'entrée au Conseil de Sylvie Rojon-Kern,  
Le rapport financier avec un résultat net de 2863€,  
Le rapport moral du Président.  
La vidéo complète de ces AG est consultable sur le site Internet ADPPM-ASSO

Point 2 : Renouvellement des administrateurs :  
Hugues Legrix de la Salle,  
Pascal Berillon, qui ne se représente pas

Point 3 : entrée au Conseil de Sandrine Anselme, directrice financière  
Point 4 : entrée au Conseil d'Alexandra Cohen, architecte d'intérieur  
Point 5 : entrée au Conseil de Marie-Hélène Jung, viticultrice  
Point 6 : entrée au Conseil de Didier Masson, directeur de banque honoraire  
Point 7 : entrée au Conseil de Gilles Renaud, gérant de société  
Point 8 : entrée au Conseil de Christophe Wigniolle, directeur financier  
Point 9 : entrée au Conseil de Samuel Guillon, ingénieur  
Point 10 : entrée au Conseil de Thierry Lataste, conseiller d'État.

Point 11 : Rapport financier et approbation des comptes  
Les recettes s'établissent à 29991,95€ et les dépenses à 17194,66€.  
Le résultat net s'établit à 12797,29€ au 31/12/2019.  
L'exercice 2019 a été marqué par une recette exceptionnelle de 12451,31€ pour solde du différend concernant le terrain du Casino. Les cotisations s'élèvent à 16940€ et le résultat financier à 598,59€.  
Les principales dépenses concernent les deux Gazettes (4969,77€) ainsi que l'assemblée générale (7066,06€) qui a été marquée par la célébration des 50 ans de l'association (environ 3000€).

Point 12 : Rapport moral du Président. Les principaux points du rapport moral se trouvent dans l'éditorial de la Gazette (pour nos adhérents qui votent par correspondance).

## **PRÉSENTATION DES SUJETS D'ACTUALITÉ**

Rapport d'activité du Vice-président représentant l'ADPPM au Conseil de quartier de Pyla-sur-Mer

L'urbanisme :  
La révision du PLU (plan local d'urbanisme)  
L'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale)  
La mise en place d'un site patrimonial d'exception

Les points critiques de la vie locale :  
Abattages sauvages d'arbres de haute tige,  
Nuisances nocturnes,  
Déploiement de la fibre optique,  
Travaux de voirie,  
Etc.....

Le plan d'eau :  
L'environnement réglementaire de la RNN d'Arguin (rejet du recours du décret par le Conseil d'Etat, augmentation des zones de mouillage, délimitation des zones de protection intégrale),  
La consultation publique organisée par les services de l'Etat à la demande de la SEPANSO visant la destruction des milans noirs et des goélands,  
L'ensablement des plages.

Le Président,

Jean-Pierre Volmer